

## APPEL A CANDIDATURE Mondial de la Moule 2026

**Installation d'un truck de restauration ou d'un débit temporaire de boissons**  
**Emplacement truck – Buvette truck – Food truck – Food truck sucré**

### I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet - Hôtel de Ville, Parc Cravéro, avenue 1<sup>ère</sup> DFL - 83220 Le Pradet

### Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Mondial de la moule 2026 – Vendredi 2, Samedi 3 et dimanche 4 octobre 2026

Nombre de personnes attendues : 40 000 personnes sur les trois jours

Place Général de Gaulle et place Paul Flamenq - 83220 Le Pradet

### II. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de restauration durant la manifestation dite « Mondial de la Moule 2026 ». Ainsi, l'appel à candidature porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de vente de denrées alimentaires ou de boissons sur le parking Armée d'Afrique ou sur la place Paul Flamenq durant la manifestation précitée.

L'appel à candidature est uniquement [pour les trucks](#), en buvette ou restauration. Les emplacements au format stand font l'objet d'un appel à candidature à part.

### III. Caractéristiques principales

**a) Date et durée d'exécution** : L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du :

- **Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026 à 8h00** : Arrivée des Stands – chapiteau – Montage
- **Vendredi 2 octobre 2026 à 12h00** : Arrivée des trucks – Armée d'Afrique – Montage

**Au (pour tous les exposants) :**

- **Dimanche 4 octobre 2026 à 21h** : Démontage de l'évènement

Cette autorisation temporaire d'utilisation du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement durant la période d'ouverture de l'évènement soit :

**Pour les exposants chapiteau uniquement :**

- Vendredi 2 octobre de 11h30 à 15h30 (préouverture sur invitation)

**Pour tous les exposants :**

- Vendredi 2 octobre 2026 de 18h00 à 00h00
- Samedi 3 octobre 2026 de 11h00 à 00h00
- Dimanche 4 octobre 2026 de 11h00 à 21h00

**a) Implantation et superficie** : La parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe sur **le parking Armée d'Afrique** ou **la place Paul Flamenq** - 83220 Le Pradet. Elle sera mise à la disposition des professionnels à partir du vendredi 2 octobre 2026 à 9h00 (flamenq) et midi (armée d'Afrique) et devra être complètement opérationnelle le vendredi 2 octobre 2026 à 17h00.

Cette parcelle est d'une superficie de 18M2, 6ML par 3 ML pour chacun des trucks. Cette superficie n'est pas négociable et doit contenir tous les éléments de l'installation. Le planning d'installation vous sera communiqué par mail.

**Contrainte logistique** : Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à l'enlèvement de leurs trucks après la manifestation soit le dimanche 4 octobre à partir de 21h00. Les professionnels sont dans l'obligation d'être ouverts et en fonctionnement sur les plages horaires mentionnées sans discontinuité. Aucun truck ne pourra sortir de la zone ou être déplacé pendant la manifestation.

#### **IV. Cahier des charges des trucks par spécialité**

##### **a) Les buvettes-trucks :**

**Types de boissons autorisées** : Les professionnels s'engagent à vendre des boissons non alcoolisées en bouteilles plastiques ou en cannettes uniquement (sodas, eau), le vin et le champagne en « éco-gobelet » uniquement, et la bière à la pression. Aucune boisson alcoolisée de 4<sup>ème</sup> groupe ne pourra être vendue lors de la manifestation. Aucun contenant en verre ne pourra être vendu. Les beer-trucks ne peuvent pas vendre de denrée alimentaire.

**Taille de l'emplacement** : L'emplacement alloué est de 6ML par 3 ML. Il est possible d'implanter par exemple une remorque de 3ML et un barnum de 3ML. La surface allouée au prestataire ne doit pas dépasser la taille indiquée. Les emplacements bénéficient d'une profondeur permettant le positionnement d'une petite remorque 3-5M2 ou le stockage de fûts derrière le truck.

##### **b) Les Micro-brasseries en truck et buvettes-trucks :**

**Les Micro-brasseries doivent postuler sur les emplacements « micro » et ne pourront pas déposer un double dossier en buvette qui sont des emplacements dédiés aux brasseurs qui ne remplissent pas le cahier des charges « Micro ».**

**Types de boissons autorisées et taille des emplacements** : se référer aux buvettes trucks paragraphe IV.

**Spécificité des Micro-brasseries** : Seuls les professionnels répondant au cahier des charges ci-dessous pourront prétendre aux emplacements « Micro »

- La brasserie fournie à l'organisation un extrait de Kbis dont le code APE **est 1105Z**

### c) La gestion des consignes pour les buvettes truck et micro-brasseries en truck

**Contenant** : Les professionnels devront vendre la bière à la pression dans l'éco-gobelet de l'organisateur vendu au prix de 1,00 € et facturé en plus de la consommation du client au prix fixe de 1,00 €. Tous les autres contenants nécessaires au service de vos boissons, Eco-gobelets à pied, Eco-gobelets à cocktail, Eco-gobelets à champagne seront fournis par le professionnel et devront être en plastique ou en carton.

**Les consignes** : Attention l'organisation ne mettra pas en place de système de consigne. Ainsi lorsque les clients viennent avec un gobelet déjà utilisé le professionnel devra réutiliser le gobelet ou procéder à un échange.

L'organisation passera très régulièrement sur les stands pour comptabiliser les gobelets sales, les laver et les remettre en circulation.

#### Exemples concrets :

**Situation 1** : Un client vient sans éco-gobelet acheter une pression, vous allez servir sa consommation et lui facturer 1,00€ supplémentaire pour l'achat d'un éco-gobelet.

**Situation 2** : Le client vient avec un éco-gobelet déjà utilisé en sa possession : soit vous procédez au rinçage puis au service soit vous échangez le verre sale contre un verre propre. **En aucun cas, vous ne devez procéder à la vente d'un nouveau gobelet si le client en possède déjà un !!!**

### d) Les food-trucks de restauration salée :

**Types de produits** : Le mondial de la moule est un évènement à thème, les trucks doivent proposer majoritairement des denrées en accord avec le thème de la manifestation à savoir : toutes sortes de variétés de produits de la mer (...). Par souci de satisfaire le plus grand nombre de visiteurs, il est possible de proposer quelques produits carnés et/ou veggi en suggestion, un menu enfant est également le bienvenu. Aucun produit sucré ni boisson ne pourra être mis à la vente.

**Type de cuisson et sécurité** : Veuillez préciser les modes de cuisson utilisés par votre truck (électrique, gaz, plancha, friteuse...). Tous les trucks doivent disposer d'un extincteur fourni par le professionnel en adéquation avec le type de cuisson utilisé et une couverture anti-feux si vous avez une friteuse. L'organisation vérifiera les dispositifs des professionnels avant l'ouverture au public.

### e) Les food-trucks sucrés

**Types de produits** : Les Food-truck sucrés peuvent proposer tous types de produits sucrés chauds et/ou glacés : Glaces, bonbons, crêpes, gaufres, muffins, tartes, cookies, pâtisseries, biscuiteries, moshi, viennoiseries, fruits (..). Attention la foire ne compte que deux emplacements « trucks sucré » ainsi le premier retenu aura la primeur de sa carte. Le second retenu devra faire varier son offre s'il s'avère qu'il possède les mêmes produits que le truck N° 1. Cette règle s'applique afin de garantir aux deux trucks une « non-concurrence » et permet au public de trouver un choix plus important de suggestions de produits.

## V. Règlementation sur les dépôts de dossiers multiples

Les professionnels peuvent postuler à plusieurs commissions en truck avec un seul Kbis. Attention : Si le professionnel est retenu sur la commission beer-truck et sur la commission Food-truck les deux trucks ne seront pas forcément positionnés à cotés.

## VI. Le choix des emplacements

Chaque beer-truck et food-truck doit postuler pour des emplacements dédiés décrits dans les plans en annexe 2 et 3 à la suite de ce cahier des charges par ordre de préférence.

Le choix des emplacements est obligatoire, veuillez compléter la page 11 pour les beer-truck et la page 13 pour les food-truck.

Attention : Si le professionnel se positionne sur un ou deux emplacements alors que l'organisation en propose 6 ou 7 par exemple, l'organisation considère que le candidat ne souhaite pas être retenu sur les autres emplacements qui seront donc alloués à un professionnel qui lui en a fait la demande. Le professionnel ne pourra obtenir aucun recours de la commission après délibération des emplacements.

## Caractéristiques techniques et logistiques

- a) **L'eau** : Les professionnels disposeront d'un point d'eau à proximité. Il sera cependant impossible d'alimenter directement le truck.
- b) **L'électricité** : Les professionnels déclarent sur leur fiche d'inscription la puissance nécessaire au fonctionnement de leur stand. La distribution électrique est prise en charge par l'organisation sans compensation financière supplémentaire pour les professionnels. Elle ne pourra pas dépasser 12 KW pour les food-trucks et 6 KW pour les beer-trucks. Après acceptation du dossier lors de la commission l'organisateur fera parvenir par mail aux professionnels une fiche technique afin de connaître les besoins précis en électricité. Les professionnels devront veiller à la conformité de leur installation. Les tourets, rallonges devront être en bon état de fonctionnement. L'organisation est responsable des coffrets électriques mis à disposition des professionnels et font l'objet d'un contrôle par une entreprise externe. En aucun cas la ville ne pourra être tenue responsable des dommages subis aux appareils électriques installés par le professionnel sur une barquette, rallonge, touret (..).
- c) **Montage et démontage** : Les professionnels retenus recevront par email une heure d'arrivée sur le parking armée d'Afrique ou la Place Paul Flamenq pour l'installation de leur truck. Il est impératif de la respecter afin que chacun puisse être positionné et se garer dans les meilleures conditions possibles et éviter toutes manœuvres inutiles. Les trucks devront impérativement libérer leur emplacement le dimanche 4 octobre après la manifestation soit après 21h00. Tous les emplacements devront être libres au plus tard à 4h00 du matin. Aucun matériel, palette, fin de stock ne pourront être abandonnés par le professionnel.

d) **Livraison** : Les professionnels peuvent se faire livrer des denrées et boissons sur la manifestation lors du créneau alloué au montage à la seule condition que le professionnel soit présent pour récupérer sa marchandise. L'organisation ne procédera à aucune réception pour un professionnel absent. Aucune livraison ne pourra avoir lieu pendant les heures d'ouverture au public.

e) **Sécurité** : La ville du Pradet prend en charge le service de sécurité qui sera présent tout au long de l'évènement. Cependant l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol de denrées, boissons se trouvant à l'extérieur des trucks notamment en cas de stockage en arrière-stand non sécurisé par les soins du professionnel.

### **VIII. La commission d'attribution des places**

#### **a) Les différentes commissions**

Pour les trucks trois commissions seront organisées pour allouer les emplacements aux professionnels, elles seront organisées selon les différentes spécialités demandées soit :

1. Commission Beer-truck: 3 emplacements (dont 1 sur flamenq)
2. commission food-truck : 4 (dont 1 sur flamenq)
3. Commission micro-brasserie format truck : emplacement unique – 1
4. Commission Truck sucré : 2 (dont 1 sur flamenq)

#### **b) Les critères de notation des Beer-trucks et Micro-brasseries truck**

**Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-dessous : Les Beer-trucks classiques et micro-brasseries format truck (même notation)**

##### **Le critère prix : 8 points**

**Redevance** : Les professionnels devront verser une redevance à la Ville du Pradet en contrepartie du droit d'occuper le domaine public lors de cet évènement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés. Cette redevance ne pourra être inférieure à **1500,00 €**, payable par chèque à l'ordre du Trésor Publi ou par virement bancaire.

**Les candidats pourront proposer une redevance plus élevée.**

Le candidat ayant proposé la redevance la plus élevée obtiendra la meilleure note. Les autres candidats seront notés selon la formule suivante :

Note du candidat = redevance du candidat jugé x 8 / redevance la plus élevée.

## Valeur technique : 12 points

### Critère 1 : Les produits proposés - 9 points

#### A COMPLETER EN PAGE N° 12

#### Grille d'évaluation :

Sous critère N° 1 Nombre de boissons avec alcool	Sous critère N° 2 Nombre de boissons sans alcool	Sous critère N° 3 Qualité des boissons sans alcool proposées	Sous critère N°4 Les prix
<b>1,5 point</b> à attribuer (au prorata du plus offrant)	<b>1,5 point</b> à attribuer (au prorata du plus offrant)	<b>3 points</b> en fonction de la part des boissons artisanales proposées	Sur la base des 1ers prix appliqués <b>3 points</b>

### Critère 2 : Esthétique du truck ou remorque - 3 points (photo du beer-truck)

Esthétique de la remorque ou du truck – 1 point

Décoration sur le thème de la mer – 1 point

Staff en tenue marinière sur les trois jours – 1 point

#### c) Les critères de notation des Food-trucks salés

#### Le critère prix : 8 points

**Redevance** : Les professionnels devront verser une redevance à la Ville du Pradet en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public lors de cet évènement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés. Cette redevance ne peut être inférieure à **1000,00 €** payable uniquement par chèque à l'ordre de : « trésor public ».

#### Les candidats pourront proposer une redevance plus élevée.

Le candidat ayant proposé la redevance la plus élevée obtiendra la meilleure note, les autres candidats seront notés selon la formule suivante :

Note du candidat = redevance du candidat jugé x 8 / redevance la plus élevée.

**Valeur technique : 12 points**

**Critère n°1 : Les produits et menus proposés - 9 points**

**A compléter en Page N° 14 et 15**

**Grille d'évaluation :**

**QUALITE DES MENUS SALES PROPOSES**

**Sous critère 1 : LES PRODUITS – 4 points**

La commission évaluera la part des produits frais utilisés dans l'ensemble des menus proposés.

**Sous critère 2 : LA CUISINE – 5 points**

La commission évaluera la part des menus cuisinés « maison » dans l'ensemble des menus proposés.

**Critère 2 : ESTHETIQUE DU TRUCK OU REMORQUE - 3 points**

**A détailler dans votre dossier**

Esthétique de la remorque ou du truck – 1 point

Décoration sur le thème de la mer – 1 point

Staff en tenue spécifique sur les trois jours – 1 point

**d) Les critères de notation des food-trucks sucrés**

**Le critère prix : 8 points**

**Redevance** : Les professionnels devront verser une redevance à la Ville du Pradet en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public lors de cet événement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés. Cette redevance ne peut être inférieure à **700,00 €** payable uniquement par chèque à l'ordre du trésor public.

**Les candidats pourront proposer une redevance plus élevée.**

Le candidat ayant proposé la redevance la plus élevée obtiendra la meilleure note, les autres candidats seront notés selon la formule suivante :

Note du candidat = redevance du candidat jugé x 8 / redevance la plus élevée.

## Valeur technique : 12 points

### Critère 1 : Les produits proposés - 9 points

#### Grille d'évaluation : **A COMPLETER EN PAGE N°16 et 17**

#### LES PRODUITS SUCRES

##### Sous critère 1 : DIVERSITE DE L'OFFRE – 4 points

La commission évaluera le nombre de **catégories** de produits proposés  
Si Offre unique, spécialisée dans un produit, les variantes et déclinaisons seront comptabilisées.

##### Sous critère 2 : QUALITE DES PREPARATIONS – 5 points

La commission évaluera la part des préparations « frais » et « maison » réalisées par le candidat, hors bonbons

### Critère 2 : ESTHETIQUE DU TRUCK - 3 points

Esthétique de la remorque ou du truck – 1 point

Décoration sur le thème de la mer – 1 point

Staff en tenue spécifique sur les trois jours – 1 point

Le candidat devra compléter la page N° 12 pour les buvettes, la page N°14 et 15 pour les foodtrucks, la page N°16 et 17 pour les trucks sucrés. Il est possible également d'ajouter des annexes au dossier de façon à permettre à la commission d'attribuer les notes. Si les informations sont manquantes la commission attribuera de fait 0 point au critère concerné.

Les éléments fournis dans les dossiers sont contractuels. Les organisateurs vérifieront sur chacun des trucks l'exactitude des données fournies par le candidat pour le dossier sur lequel il a été retenu.

**Les candidats ayant obtenu les meilleures notes au classement final seront retenus.**

#### Nombre de professionnels retenus in fine par la Ville du Pradet :

- Food truck: 4
- Beer truck: 3
- Micro-brasserie : 1
- Food truck sucré : 2

**ATTENTION** : Les candidats doivent émettre un choix d'emplacement sur l'annexe en page N°11 pour les buvettes trucks et micro-brasserie truck et en page N°13 pour les food trucks et trucks sucrés du présent appel à candidature. Si votre dossier est retenu par la commission l'emplacement définitif sera effectué en fonction de la place du candidat dans le classement de la commission d'attribution des places.

Ainsi le candidat N°1 obtiendra son choix n° 1 le candidat numéro 2 obtiendra son choix N°1 s'il n'est pas déjà pris ou son choix numéro 2 (..) ainsi de suite.

## IX. Documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise précisant le type d'emplacement souhaité, le détail complet des produits proposés, en y intégrant les prix, ainsi que l'ensemble des besoins techniques : (puissance en KW)
- Fournir sur tout support du choix du candidat l'ensemble des éléments permettant d'évaluer le dossier selon la grille de notation détaillée au paragraphe VIII.
- Les trucks en buvette : les annexes page N°11 et N°12
- Les trucks en restauration : les annexes en page N°13, N°14 et N°15
- Les trucks en sucré : les annexes en page N°13, N°15 et N°16
- Le bulletin de candidature page N°18
- Une photo du truck avec les éléments de notation concernant l'esthétique du truck
- Un extrait de Kbis de moins de trois mois
- Pièces fiscales et sociales de moins de six mois (URSAFF à jour)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide,
- Une pièce d'identité du gérant ou représentant de l'entreprise.
- Le règlement de la manifestation signé
- VOTRE REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE : « TRESOR PUBLIC »

## X. Renseignements supplémentaires :

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires, les professionnels intéressés peuvent s'adresser :

- par mail à : [evenementiel@le-pradet.fr](mailto:evenementiel@le-pradet.fr)
- par téléphone : 04 94 08 69 72

**Dépôt des dossiers** : les dossiers devront être envoyés avec toutes les pièces annexes en **UNE SEULE FOIS** par e-mail ou par courrier ou déposés au service évènementiel au plus tard **le lundi 22 juin à 12h00** aux adresses suivantes :

- Par mail : [evenementiel@le-pradet.fr](mailto:evenementiel@le-pradet.fr)
- Par voie postale : **Mairie du Pradet - Hôtel de Ville - Parc Cravéro - Service évènementiel - 83220 Le Pradet**
- Directement à l'Hôtel de Ville auprès du service évènementiel (1<sup>er</sup> étage)

**Attention** : Les dossiers devront parvenir au service en **UNE SEULE FOIS** ou en **UN SEUL** envoi email. Si vous avez plusieurs dossiers à déposer, veuillez envoyer un mail par dossier complet, seule les pièces administratives peuvent être envoyées en un seul exemplaire pour plusieurs dossiers (KBISS, assurance, pièces fiscale). Aucune pièce ne pourra être modifiée une fois le dossier déposé seuls les rajouts sont tolérés jusqu'à la date de clôture du présent appel.

**Aucun dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.**

**ATTENTION** : Tous les dossiers doivent comporter le chèque de règlement au montant de la redevance proposée par le candidat ou une attestation de bon règlement par virement bancaire. Si le candidat est retenu par la commission sa redevance sera encaissée par l'organisateur la semaine précédant l'évènement. Si le candidat n'est pas retenu, l'organisateur lui retournera par voie postale le chèque remis lors du dépôt de dossier.

Aucun dossier ne sera accepté sans chèque de règlement correspondant à la redevance promise par le prestataire.

L'organisateur facturera par ailleurs aux buvettes les gobelets remis au tarif de 1,00 € pièce. Une facture détaillée vous parviendra par e-mail la semaine suivant l'évènement et devra être acquittée soit par virement bancaire joint à la facture soit par chèque à l'ordre de : « Trésor Public ».

## **XI. Examens des Dossiers :**

Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituées des membres organisateurs de l'évènement.

Tous les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le **Lundi 13 juillet 2026**. L'organisateur adressera à tous les candidats un mail avec les notes obtenues et le classement de la commission

**Le service accusera bonne réception de votre dossier de candidature et vous informera de sa conformité. En cas de dossier non-conforme, vous aurez jusqu'à la date butoir pour ajouter des pièces manquantes (aucun remplacement ou changement de pièce déjà transmises ne pourra être fait). Dans le cas contraire, il sera considéré comme « non conforme » et donc ne pourra pas être présenté lors de la commission d'attribution des places.**

**Si vous n'avez pas de retour de notre part par mail, merci de vous assurer par téléphone au 04 94 08 69 72 de la bonne prise en compte de votre dossier.**

**En cas de fausse déclaration dans votre dossier qui influence votre note dans le but d'être sélectionné (menu, prix, qualité des produits, esthétique du stand, nombre de suggestion) .. L'exposant s'expose à des pénalités financières exposées dans le règlement de la manifestation.**

**Date de publication du présent avis : Lundi 25 mai 2026**

**CHOIX DES EMPLACEMENTS EXPOSANTS**  
**LES BUVETTES ET MICRO-BRASSERIES EN TRUCK**  
**MONDIAL DE LA MOULE 2026**

**NOM DE L'EXPOSANT :** .....

**1. JE POSTULE POUR UN EMPLACEMENT BUVETTE CLASSIQUE EN TRUCK OU REMORQUE**

**ZONE FOOD COURT ET FLAMENQ EN TRUCK 6 ML – plan de référence en annexe N° 2 et N° 3**

CHOIX DU CANDIDAT	Numéro d'emplacement (Veuillez entourer la Lettre Correspondante)
1 <sup>e</sup> CHOIX	T° B    T° C    T° D
2 <sup>e</sup> CHOIX	T° B    T° C    T° D
3 <sup>e</sup> CHOIX	T° B    T° C    T° D

**2. JE POSTULE POUR UN EMPLACEMENT MICRO-BRASSERIE EN TRUCK OU REMORQUE**

**ZONE FOOD COURT 6 ML – plan de référence en annexe N° 2**

CHOIX DU CANDIDAT	Numéro d'emplacement
EMPLACEMENT UNIQUE	T° A

**EMPLACEMENT RESERVE : MICRO-BRASSERIE**

- KBIS PRODUCTEUR CODE APE : 1105Z

**NOM DE L'EXPOSANT : .....**

**Critères de notation N° 1 : La Variété de l'offre – 3 points à attribuer (au prorata du plus offrant)**

**Nombre total des boissons dites soft : .....**

**Liste : (joindre une annexe au besoin)**

**Nombre total des boissons alcoolisées : .....**

**Liste : (joindre la liste en annexe au besoin)**

**Critères de notation N° 2 : La qualité des boissons soft proposées - 3 points à attribuer**

toutes industrielles :       toutes artisanales       panachage (industrielles et artisanales)

**Critères de notation N° 3 : Prix des boissons - 3 points à attribuer**

Bière 1<sup>er</sup> prix : ..... € 25 CL et ..... € 50 CL      Prix des softs industriels ..... €

Vin 1<sup>er</sup> Prix : ..... € / 15 CL      Prix des softs artisanaux..... €

**Esthétique du stand\* – 3 points à attribuer par la commission**

**\*photos et détails à fournir en annexe dans votre dossier**

Décoration Stand thème mer	Tenue STAFF	Esthétique du stand	Note Globale
/ 1	/ 1	/ 1	/ 3



**CHOIX DES EMPLACEMENTS EXPOSANTS**  
**LES RESTAURANTS CLASSIQUES ET SUCRES EN TRUCK**

**NOM DE L'EXPOSANT :** .....

**1. JE POSTULE POUR UN EMPLACEMENT RESTAURATION EN TRUCK OU REMORQUE**

**ZONE FOOD COURT ET FLAMENQ EN TRUCK 6 ML – plan de référence en annexe N° 2 et N° 3**

CHOIX DU CANDIDAT	Numéro d’emplacement (Veuillez entourer votre choix)
1 <sup>e</sup> CHOIX	T° 1    T°2    T° 3    T°4
2 <sup>e</sup> CHOIX	T° 1    T°2    T° 3    T°4
3 <sup>e</sup> CHOIX	T° 1    T°2    T° 3    T°4
4 <sup>e</sup> CHOIX	T° 1    T°2    T° 3    T°4

**2. JE POSTULE POUR UN EMPLACEMENT RESTAURATION SUCRE EN TRUCK OU REMORQUE**

**ZONE FOOD COURT ET FLAMENQ EN TRUCK 6 ML – plan de référence en annexe N° 2 et N° 3**

CHOIX DU CANDIDAT	Numéro d’emplacement (Veuillez entourer votre choix)
1 <sup>e</sup> CHOIX	S° 1    S°2
2 <sup>e</sup> CHOIX	S° 1    S°2

**A COMPLETER PAR LE CANDIDAT – MDLM 2026**  
**NOTATION - RESTAURATION SALEE EN TRUCK**

Nom du restaurateur : .....

PLAT N° ...	NOM DU PLAT : .....		PRIX .....€	
	Ex : moules roquefort frites			
	INGREDIENTS PRINCIPAUX		PREPARATION	
INGREDIENTS	Produit Frais	Produit Surgelé	Déjà transformé	Fait Maison
<b>La Protéine</b> (viande/poissons) Ex : Moules	Fraiche Espagne	NON	Déjà nettoyées barquette sous vide	Cuites sur place
<b>Les légumes et féculents</b> Ex : frites	Pomme de terre	NON	Coupées en sachet sous vide	Friture sur place
<b>LA SAUCE</b> Ex : roquefort	Crème fraîche, Roquefort	Persil	Ail en poudre	Préparation maison en amont

**A COMPLETER PAR LE CANDIDAT – MDLM 2026**  
**NOTATION - RESTAURATION SALEE EN TRUCK**

Nom du restaurateur : .....

PLAT N° ...	NOM DU PLAT : .....			PRIX..... €
	INGREDIENTS PRINCIPAUX		PREPARATION	
INGREDIENTS	Produit Frais	Produit Surgelé	Déjà transformé	Fait Maison
<b>La Protéine</b> (viande/poissons) Ex : steak	Viande fraiche	NON	Acheté prêt	
.....				
.....				
.....				
<b>Les légumes et féculents</b> Ex : frites	Pomme de terre	NON	Coupées en sachet	Cuites sur place
.....				
.....				
<b>LES SAUCES</b> Ex : roquefort	Crème, Roquefort	Persil	Ail en poudre	Préparation maison

**Esthétique du stand\* – 3 points à attribuer par la commission**

\*photos et détails à fournir en annexe dans votre dossier – **NON IA**

Décoration Stand thème mer	Tenue STAFF	Esthétique du stand	Note Globale
/ 1	/1	/1	/3

Les photos des stands générées par IA ne reflètent aucunement la réalité de terrain. Si vous n'avez p

**Critère N° 1 : Diversité des produits proposés (4 points au prorata du plus offrant)**

La commission évaluera le nombre de **catégories** de produits proposés. Si l'offre est très spécialisée dans un produit les variantes et déclinaisons seront comptabilisées.

Nombre	Catégorie de produit	Déclinaisons et variantes
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		



# Le Mondial de la Moule



VILLE DU  
PRADET

2, 3, 4 octobre 2026

## BULLETIN DE CANDIDATURE FOOD-TRUCK ET BUVETTE TRUCK

Nom - Prénom : .....

Téléphone : ..... Raison sociale : .....

Adresse: .....

CP : ..... Ville : .....

E-mail : ..... Site Web : .....

Facebook : ..... Insta : .....

Code APE : ..... N° Siret : .....

### Je candidate pour :

FOOD-TRUCK :  (Choix emplacement page N°13, plan annexe N°2 et N°3)

BEER - TRUCK CLASSIQUE :  (Choix emplacement page N°11, plan annexe N°2 et N°3)

MICRO-BRASSERIE TRUCK :  (Emplacement unique T°A, plan annexe N°2)

TRUCK- SUCRE :  (Choix emplacement page N°13, plan annexe N°2 et N°3)

### Produits proposés (à détailler dans votre dossier)

Dénomination et format	Prix de vente TTC
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

#### Demands techniques :

Nombre de mètres linéaires demandés (Max 6 ML par truck).....ML

Besoin en électricité : Puissance en Kw : ..... (Maximum 12 Kw)

La redevance que vous proposez s'élève à .....€ Virement  Chèque

(Chèque à établir à l'ordre du Trésor public à joindre lors de l'inscription).

J'ai pris connaissance des modalités qui figurent dans l'appel à candidature et du règlement et m'engage à les respecter.

Fais-le : .....

Signature :

A retourner au plus tard le 22/06/2026 à 17h00